

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES donné le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 15 juillet 2024, à la Maison du citoyen situé au 10 Avenue Michaud.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivantes :

NATURE ET EFFETS :

- D'autoriser l'empiètement, de l'escalier de la galerie avant de la résidence ,au-delà du 1,53 mètres permis et ce dans la marge de recul avant tel que stipuler dans le règlement de zonage #216.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

176 Chemin des Prés
St-Marc-de-Figüery

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à St-Marc-de-Figüery le 29 mai 2024.



Martine Lachaine
Directrice générale-greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Lachaine Directrice générale de la Municipalité de St-Marc-de-Figüery, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 29 mai 2024, entre 10h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 mai 2024.



Martine Lachaine
Directrice générale & greffière-trésorière